



📍 République Démocratique du Congo

# Renforcement des capacités dans le contexte de la protection communautaire

Par César Ngango Lumoo, Responsable du Programme de Protection de Solidarité pour la Promotion Sociale et la Paix (SOPROP)

## Introduction

Le renforcement des capacités des membres des structures de protection communautaire, des autorités locales, des leaders communautaires et du personnel affecté au projet vient combler un besoin exprimé par ces derniers lors des séances de consultations et d'évaluations organisées par SOPROP, en partenariat avec Oxfam, dans la zone d'intervention.

## Choix des thèmes de formation

Les thèmes de formation/renforcement des capacités proviennent de :

### Séances d'élaboration des plans de protection communautaire :

Lors de ces séances, les membres des structures de protection communautaire (SPC) identifient les incidents de protection les plus fréquents dans les communautés et entreprennent des actions pour les mitiger. Ces actions peuvent inclure des séances de sensibilisation des membres des communautés sur différentes thématiques de protection, identifiées d'après les incidents de protection documentés. Elles peuvent aussi inclure des actions de plaidoyer au profit des victimes/survivant(e)s d'abus/violations des droits humains auprès des autorités locales. Les différentes thématiques de protection identifiées au cours des séances d'élaboration des plans de protection font l'objet de sensibilisation des membres des communautés. S'il s'avérait que les membres des structures avaient des connaissances insuffisantes sur l'un des thèmes, le renforcement de leurs capacités serait préalablement assuré avant qu'ils ne poursuivent la sensibilisation au sein de leurs communautés.

### Consultations des autorités et des leaders communautaires

Les autorités locales et les leaders communautaires expriment leurs besoins en termes d'appui lors des séances susmentionnées. C'est sur base de ces besoins que SOPROP définit l'appui technique à apporter aux autorités locales et territoriales.

### Suivi des activités

En organisant des visites de suivi dans les différentes communautés, on identifie les points forts et les faiblesses/défis dans la mise en œuvre des activités de la part des membres des structures

de protection et des membres du personnel qui les accompagnent pour atteindre les résultats escomptés. Certains défis identifiés lors de la mise en œuvre des activités sur le terrain constituent aussi les thèmes de formation permettant de les mitiger.

### **Évaluation de la performance des membres du personnel affectés au projet**

Comme de coutume, l'évaluation de performance se fait semestriellement au sein de SOPROP. À l'issue de ces évaluations, les membres du personnel présentent leurs besoins en termes de renforcement des capacités que SOPROP analyse avant de produire un plan de renforcement de leurs capacités.

### **Stratégies utilisées**

Pour renforcer les capacités des membres des structures de protection communautaire, des autorités locales et des leaders communautaires, les membres du personnel affecté au projet facilitent les premières séances de renforcement des capacités et identifient les formateurs(trices) parmi les membres des structures de protection et les autorités locales.

Après l'identification des formateurs(trices), les animateurs(trices) communautaires procèdent au renforcement des capacités des formateurs(trices) sur la facilitation et la préparation des séances de formation. Une fois leurs capacités renforcées, les formateurs(trices) des membres des structures de protection et les autorités locales facilitent le reste des séances de renforcement des capacités avec l'appui des animateurs(trices) communautaires (avant l'atelier/la veille).

Cette stratégie facilite la pérennisation des activités dans les communautés et permet aux membres de structures de protection communautaire de renforcer mutuellement leurs capacités lors des réunions hebdomadaires.